

FICHE ORGANISATION - CHEFS DE SALLE PC-ROUTES

Organisation des cycles

SEMAINE / PERIODE	VACATIONS							TOTAUX HEBDOMADAIRES	
SEMAINE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	POSTES	HEURES
Semaine 1	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Repos	Repos	5	40,00
Semaine 2	AM	AM	AM	AM	AM	Repos	Repos	5	40,00
	MOYENNES >>							5,0	40,0
	TOTAUX >>							10,0	80,0

Types de vacations et horaires de travail

	Début	Fin	Total (décimal)
Matin	6:00	14:00	8,00
AM	13:00	21:00	8,00

Effectifs prévisionnels journaliers par poste

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	1	1	1	1	1	0	0
AM	1	1	1	1	1	0	0

Calcul des bonifications horaires

Les bonifications horaires au regard des sujétions de travail de nuit, de dimanche et des jours fériés, venant réduire la durée annuelle légale de temps de travail sont calculées en fonction du cycle de référence. Pour chaque jour et chaque type de vacation, l'on multiplie le nombre de vacation prévues dans un cycle, par le nombre d'heures concernées et par le pourcentage de bonification prévu. L'ensemble de ces bonifications sont ensuite additionnées et représentent le volume d'heures global à déduire de la durée annuelle légale du temps de travail.

Bonifications pour les heures de nuit - par cycle, en fonction du nombre de postes (de 22 heures à 7 heures), 20 %

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0	0
AM	0	0	0	0	0	0	0

Bonifications pour les heures de dimanche par cycle en fonction du nombre de postes (du samedi 18 heures au lundi 7 heures), 10 %

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	0,1	0	0	0	0	0	0
AM	0	0	0	0	0	0	0

Total des bonifications pour un cycle (en heures)

1,1

TOTAL

Total des bonifications par an (en heures)

28,6

Temps de travail, congés et RTT

- Temps de travail hebdomadaire de 35h, 5 jours de travail par semaine
- 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement
- 28,5 jours de RTT dont maximum 4,5 jours à gestion collective
- 28,6h de RTT supplémentaires au titre des bonifications horaires telles que calculées ci-dessous, soit 3,5 jours, portant le total des RTT à 32 jours annuels